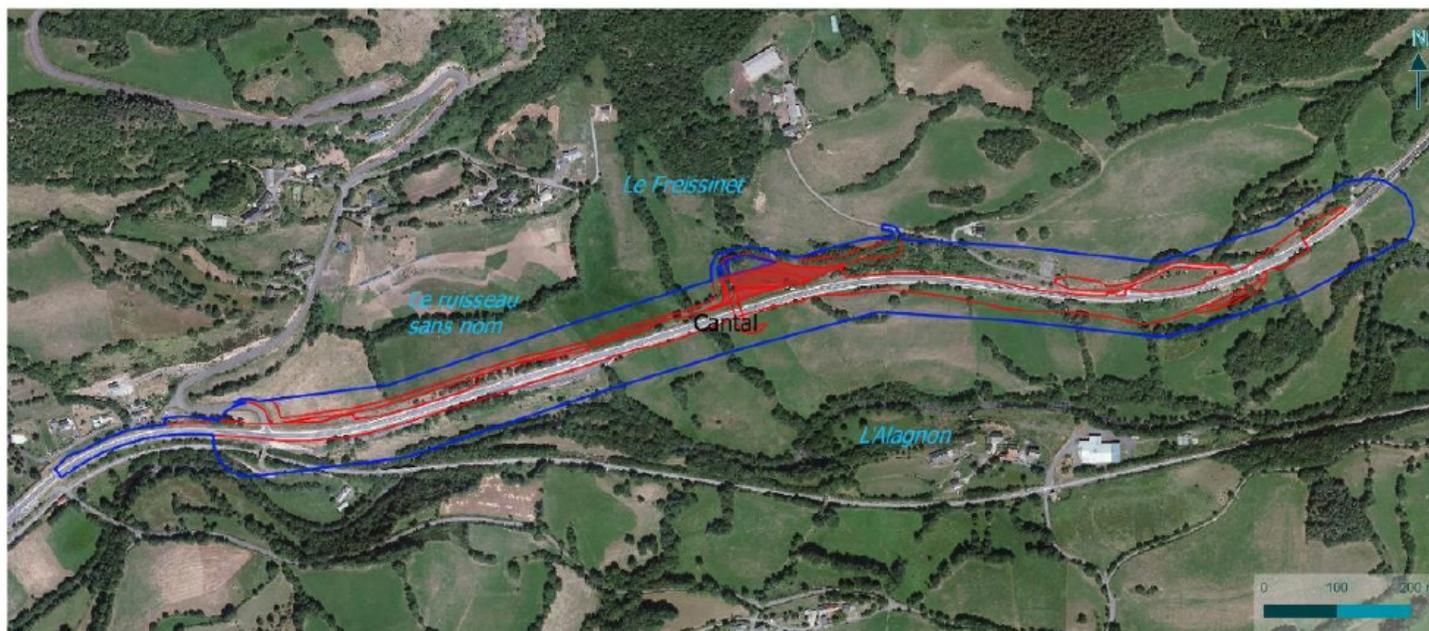


ANNEXES / ARRÊTE PRÉFECTORAL N°

portant dérogation à l'interdiction de destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, de capture, de destruction et de perturbation de spécimens d'espèces animales protégées, dans le cadre de la création du créneau de dépassement de Freissinet (RN122), sur la commune de Neussargues-en-Pinatelle dans le département du Cantal.

Annexe 1 : plan de localisation du projet et de ses emprises



Localisation des aires d'étude

RN122 – Création du créneau de déposement de Freissinet – Demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement

Emprises projet

-  Emprises définitives
-  Occupation temporaire

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude élargie
-  Limites communales
-  Limites départementales

